

RAPPORT N° 02/1-26
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES

(Technicien Territorial Chef / Attaché de Conservation du Patrimoine)

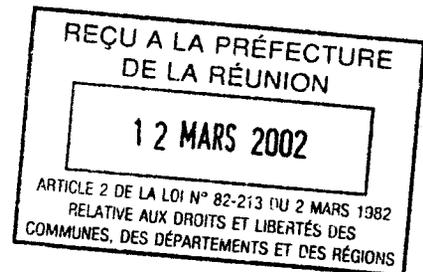
Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création des postes suivants au Tableau des Effectifs :

- 1 poste de Technicien Territorial Chef,
- 1 poste d'Attaché de Conservation du Patrimoine.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'Article 6411 du Budget 2002.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/1-26
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 1er mars 2002

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES

(Technicien Territorial Chef / Attaché de Conservation du Patrimoine)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/1-26 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création des postes suivants au Tableau des Effectifs :

- 1 poste de Technicien Territorial Chef,
- 1 poste d'Attaché de Conservation du Patrimoine.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 07 MARS 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

